Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260202-DP_2026_013-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_013

Décision du Président
DP_2026_013 – Conservatoire – Ajustement de la prestation de service pour l'entretien courant des locaux (Année scolaire 2025-2026)

Le Président,

Considérant les besoins d'entretien courant des locaux du Conservatoire de musique au sein du site des Urbanistes ;

Considérant l'arrêt de l'entretien courant effectué par les agents de la Ville de Fougères au 30 avril 2025 ;

Considérant la réception de l'extension abritant des salles de travail et un auditorium en décembre 2025 ;

Considérant les travaux en cours sur le site et les évolutions prévisibles d'occupation des locaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.089 du Conseil d'Agglomération en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président,

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER** l'offre de *Propreté Hygiène Plus* pour assurer l'entretien courant du bâtiment historique et de l'extension du Conservatoire de musique du 1er février au 3 juillet 2026, qui annule et remplace à compter du 1er février 2026 l'offre initialement acceptée pour la période allant du 25 août 2025 au 3 juillet 2026 ;

Article 2 – **D'ACCEPTER** cette prestation pour un coût estimatif global de 11 812,50 € HT, soit 14 175 € TTC (facturation mensuelle au réel). Cette proposition est considérée comme ajustable avec le prestataire au regard des besoins sur site, des aléas du chantier en cours et du planning d'utilisation des salles ;

Article 4 – **D'AUTORISER** le Président ou Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil communautaire lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 2 février 2026

Patrick MANCEAU
Président

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué
Jean-Claude RAULT

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION